



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 01-2021 - séance du 15 février 2021- Orale

Boucllement du préavis 22-2014 - concernant l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy - Etape 2

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité vous informe du boucllement du préavis suivant :


22-2014 : Assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy - Etape 2

Crédit voté	CHF	773'000.00
Dépenses effectives	CHF	649'693.05
Montant non dépensé	CHF	123'306.95

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 6 janvier 2021

M. Thierry George, municipal délégué

Copie : Bureau du conseil communal - Service des finances